

**Arrêté n° 2020/G-137 - portant composition du jury et désignation des concepteurs
de sujets, correcteurs et des examinateurs
du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021**

La Vice-Présidente,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 94-935 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-66 en date du 9 juillet 2020 portant ouverture du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021 ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours, effectué lors de la séance du 15 juin 2020 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- Mme Monique MARTIN, Adjoint au Maire de Munster, Présidente du Jury,
- Mme Fleur OURY, Adjointe au Maire de Soultz, Vice-Présidente du Jury.

Collège des fonctionnaires :

- M. Gilles RENDLER, Directeur Général des Services, Centre de gestion du Haut-Rhin,
- Mme Khoukha TOUTAOUI, adjoint technique, commune de Wittenheim.

Collège des personnalités qualifiées :

- M. Hervé BECK, Garde-Champêtre P^{al}, Brigade Verte du Haut-Rhin à Soultz.
- M. Robert BARTOLETTI, Substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar.

Art. 2 : Les sujets sont conçus ou testés par :

M. Hervé BECK	Garde-Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Sultz
M. Jean-David DAUCOURT	Garde-Champêtre Chef en disponibilité au Grand Belfort Communauté d'Agglomération
M. Patrice MONTINARI,	Directeur retraité du Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux à Sultz
M. Ahmed HADNA	Formateur indépendant

Art. 3 : Sont désignés en tant que correcteurs :

M. Hervé BECK	Garde-Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Sultz
M. Michel GENOVA	Garde-Champêtre Chef – Mairie de La Celle (83)
M. Ahmed HADNA	Formateur indépendant
Mme Anne BOTTIGELLI	Professeur au Rectorat de Lyon

Art. 4 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

M. Robert BARTOLETTI	Substitut du procureur général près la cour d'appel de Colmar
M. Hervé BECK	Garde-Champêtre P ^{al} , Brigade Verte du Haut-Rhin à Sultz
M. Christophe GISSINGER	Chef de service de Police municipale
Mme Monique MARTIN	Adjoint au Maire de Munster, Présidente du Jury
Mme Fleur OURY	Adjointe au Maire de Sultz

Art. 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion du Territoire de Belfort,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 10 décembre 2020

Monique MARTIN
Adjointe au Maire de Munster